



FICHE DESCRIPTIVE LA VÉNERIE / ÉCURIES PETITE SALLE (AUDITORIUM)

LA SALLE



La petite salle de la Vénerie est une salle de spectacles de 60 places en gradin avec un plancher en bois naturel de 30 mètres carrés.

La salle est équipée d'un écran mural, de pendrillons noirs, d'un éclairage d'ambiance.

Du matériel technique peut être mis à disposition de l'utilisateur, pour être utilisé sur place, et sous la responsabilité d'un technicien désigné par La Vénerie, dont la rétribution est à charge du locataire et s'ajoute au prix de location :

- Eclairage de spectacle (12 circuits),
- sonorisation de spectacle,
- projecteur vidéo, lecteur DVD ...

L'utilisation dans les locaux des écuries d'un matériel autre que celui de La Vénerie est soumise à l'autorisation préalable et écrite de celle-ci.

Il est impératif de respecter les consignes de sécurité relatives au nombre de personnes admises dans les salles.

Nous vous rappelons que l'auditorium des écuries ne peut contenir plus de 60 personnes.

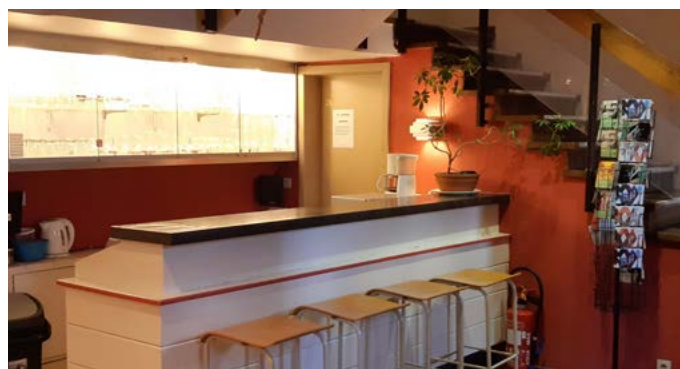
La Vénerie donne aux utilisateurs l'opportunité de publier un article dans le Journal Vénerie et ce en fonction des disponibilités de place. Pour un quart

de page, la somme de 50 € vous sera demandée, l'article devra nous parvenir trois mois avant l'activité (à l'adresse suivante: com@lavenerie.be)

Vous trouverez plus d'informations techniques dans le document Fiche technique.

LE BAR

Situé à l'entrée du bâtiment, il a une surface de +/- 20 m² et est équipé d'un évier, de deux frigos et de verres.



L'utilisateur fixe librement le prix et touche 20% sur le montant global de la facture boissons, pour les membres associés, une remise de 25% est octroyée.

Le locataire est tenu de s'approvisionner à La Vénerie.

Il dispose sur place d'un certain nombre de gobelets en plastique.

Un inventaire sera établi avant et après l'activité en présence du préposé à l'accueil.

L'utilisateur est tenu de s'approvisionner lui-même en essuies, serviettes, etc.

La commande de boissons doit se faire obligatoirement huit jours avant l'occupation.

Sur demande, la Vénerie peut prévoir du personnel d'accueil (voir fiche tarifaire).